المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

صندوق الإيداع والتدبير
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

بلاغ صحفي
COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

La Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Marocaine des Retraites signent une convention-cadre en faveur du développement socio-économique du Royaume.

Rabat, le 31 mars 2023

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) ont signé, ce vendredi 31 mars, une convention-cadre visant à renforcer leur collaboration pour le développement socio-économique du Royaume.

Cette convention vise à promouvoir une coopération fructueuse entre les deux institutions dans le sens de la convergence de leurs missions, leurs aspirations mutuelles et leurs intérêts communs.
La CDG et la CMR ambitionnent ainsi de mutualiser leurs efforts et moyens autour de plusieurs axes de partenariat notamment :

- Le co-investissement dans des projets présentant un enjeu stratégique pour le développement socio-économique et territorial dans des secteurs stratégiques et d'avenir ;
- L'identification d'opportunités de mutualisation et mise en place de mécanismes favorisant la mise en commun des ressources dans une perspective de rationalisation et d'amélioration de la performance.
- L'amélioration des services rendus aux usagers à travers une meilleure coordination en matière de gestion des carrières et des droits à la retraite, ainsi que la simplification et la digitalisation des démarches.
- Le lancement d'initiatives visant la promotion et le développement de services aux pensionnés en collaboration avec l'écosystème (acteurs publics, partenaires privés, start-up…) ;

La convention prévoit de mettre en place des comités de pilotage et de suivi en vue de veiller à la bonne gouvernance de cette convention et au déploiement effectif des projets qui en découlent.

A propos de la CDG

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution financière publique exerçant un double mandat :

1. Collecter et sécuriser l'épargne réglementée, notamment les dépôts de la CNSS, de la Caisse d'Épargne Nationale, des professions juridiques et des consignations ;
2. Canaliser l'épargne de long terme vers des investissements rentables et générateurs de croissance socioéconomique.

Ainsi, depuis sa création en 1959 au lendemain de l'Indépendance, la CDG est en première ligne du combat pour construire un présent productif et un avenir prospère pour le Maroc et les Marocains. Elle constitue pour les Pouvoirs Publics un organisme de sécurisation de l'épargne nationale via une gestion rigoureuse des dépôts. La « Amana » qui lui est confiée lui impose ainsi un double devoir de responsabilité et de performance au service de l'intérêt général.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants.

Son organisation s'articule autour de 5 grands domaines d'activité : Gestion de l'épargne et Prévoyance / Développement Territorial / Tourisme / Investissement / Banque et finance.

A propos de la CMR

Créée en 1930, la Caisse Marocaine des Retraites est un établissement public qui assure une double mission sociale et financière. De par sa mission sociale, la Caisse est en charge de la gestion des régimes de pensions militaires et civiles du secteur public ainsi que les prestations pour le compte de tiers. De par sa mission financière, la Caisse assure la gestion des fonds de réserves et l'amélioration continue de leur performance. La CMR contribue activement à la concrétisation de la stratégie nationale de la couverture sociale notamment en matière de retraite. A travers sa nouvelle vision stratégique, la CMR vise la consécration de son partenariat avec les pouvoirs publics marocains et l'amélioration continue de ses services sous le signe de la transparence, l'innovation et l'agilité.